



*Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.*

## Fiche action : N°3-15

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

#### Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

#### Thématique de l'action :

Milieux aquatiques

Il s'agit :  Études  Travaux  Autres (précisez) : ...

Action emblématique « eau et climat » :  Oui  Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) :  Oui  Non

#### Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Aucune des masses d'eau du bassin n'est en bon état. Le diagnostic a montré que les pressions sur les cours d'eau étaient notamment la rupture de la continuité écologique et l'homogénéisation des habitats. Les nombreux ouvrages empêchent les migrations piscicoles mais, au-delà, ont un effet important sur l'hydromorphologie : rupture du transport solide, effet retenue en amont, envasement... Par endroit, la densité d'ouvrages est supérieure à 1/km, et sur l'ensemble des cours d'eau principaux du bassin (Brèche et Arré), on dénombre une trentaine d'ouvrages impactant. La restauration de la continuité est ainsi ressortie dans le diagnostic du SAGE comme un enjeu fort, si ce n'est le plus fort en termes d'impact sur la qualité hydromorphologique. La Brèche est également classée en liste 2 (L.214-17 CE). Ce classement a permis l'aménagement de plusieurs ouvrages depuis 2016, et d'autres sont prévus durant la durée du CTEC. Ces travaux devraient principalement impacter les indicateurs biologiques, permettant une stabilisation au bon état sur l'amont de la Brèche et l'Arré, et une amélioration sur la Brèche aval, actuellement déclassée par l'I2M2

#### Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Brèche et Arré

Masses d'eau superficielles concernées : 218 (Brèche amont), 219 (Arré), 220 (Brèche aval)



## Objectifs de l'action :

L'objectif est de restaurer la continuité écologique, en privilégiant les solutions d'effacement, qui sont les plus efficaces. Pour la plupart des ouvrages, des études préalables sont nécessaires afin de bien appréhender les différents paramètres susceptibles d'être modifiés suite à une suppression (niveau d'eau, stabilité du bâti, alimentations éventuelles...)

## Contenu de l'action :

L'action comprend les travaux sur les ouvrages dont les études sont en cours à la signature du CTEC (Commanderie, Grand Fitz James, Ramecourt, PGElec). Elle comprend aussi les études et travaux sur d'autres ouvrages de la Brèche, sans qu'il soit possible actuellement de les définir. L'accord du propriétaire est évidemment indispensable avant de pouvoir lancer la démarche, et tous les propriétaires n'ont pas encore été rencontrés ou certains sont pour l'instant opposés mais une évolution peut se produire durant la période du CTEC. A titre indicatif, il est envisagé de réaliser en 2020 les travaux sur Grand Fitz James et PGElec et en 2021 sur Ramecourt et la Commanderie. Les autres ouvrages susceptibles d'être intégrés à la démarche sont : moulin de Cauffry 2, moulin de Bailly le Bel, moulin Lessier, moulin Foulon, moulin d'en bas, moulin d'en haut, moulin de Wariville, moulin de Monceaux, moulin de Sainefontaine, centre équestre d'Airion... (liste non exhaustive)

Liste des documents annexés à la fiche action [PPRE 2020-2024](#)

## Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2025
Nombre d'études débutées	0	3
Nombre d'ouvrages aménagés	0	6

## Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : **2020**

Durée prévisionnelle : 6 ans

## Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : 1 000 000 €  Montant en € HT  Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros TTC)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	

Plan de financement prévisionnel

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : SMBVB	0	0
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	900 000	90
Autres organismes sollicités : FEDER	100 000	10



## Autres observations :

Du fait de la complexité du type de travaux et de la spécificité de chaque ouvrage, le chiffrage est basé sur une moyenne des effacements déjà réalisés.

## IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche  
Adresse : 9 rue Henri Breuil Code postal : 60600 ville : CLERMONT  
N° SIRET : 200075125 00019

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Erwan MENVIELLE  
Qualité : Directeur - Animateur SAGE  
Téléphone : 07 76 19 38 35 Adresse mail : erwan.menvielle@smbvbreche.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES : AFB, Fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique...  
ANIMATION SUPRALocale (si existante) : ...